L'ABEILLE.

JOURNAL, ... PUBLIÉ ... PAR JEROME BAYON.

GAZETTE OFFICIELLE DE LA VILLE ET DE L'ETAT

"Il faut que l'UNION soit conservée."

JEUDI MATIN, 16 JUILLET 1835.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 16 juillet.

Le paquebot Philadelphie, cap. Morgan parti de Portsmouth le 1er juillet a porté des feuilles de Londres en date du 30 juin au soir. Nous avons reçu des journaux de New-York du 1er juillet. Ces arrivages ne font que confirmer les nouvelles que nous avions déjà reçues.

Les résolutions adoptées par l'assemblée tenue hier soir à l'Arcade de Banks, nous sont parvenues trop tard pour pouvoir être publiées. Nous avions cependant déjà donné un sommaire que l'on trouvera ci-après.

L'assemblée tenue à l'arcade de Banks, hier soir, a eu pour resultat d'adopter des résolutions en vertu desquelles toutes mesures sévères qui pourraient être employées par les citoyens envers les individus signalés à la police et qui sont attendus de Natchez, devront être rejetées. Les lois existantes étant par elles mêmes assez strictes et assez positives à ce sujet.

Dans la situation actuelle des choses, nous croyons devoir engager le brigadier général à convoquer les officiers de la Légion, dans le plus bref délai possible, à l'effet de prendre des mesures, propres à réorganiser antièrement le corps que l'on peut appeler à juste raison, la seule sauve garde de la Nouvelle-Orléans. Nous sommes disposé à recevoir et à publier toutes communications qui pourraient nous être présentées à ce sujet.

De faux bruits se sont répandus hier que plusieurs chalands étaient arrivés de Natchez et que la police avait amené et conduit pardevant le maire tous les individus qui se trouvaient à bord. Nous savons d'une manière positive que rien de cela n'a eu lieu. La police a cru devoir arrêter trois femmes qui sont venues par un bateau à vapeur, et qui ont donné lieu à quelques soupçons sur leur compte. Mais après un court examen, elles ont été reconnues innocentes et mises de suite en liberté.

Un certain nègre se disant appartenir à M. Bouligny a été arrêté hier soir à bord du "petit Watchman" au moment où ce bateau se disposait à partir pour son trajet ordinaire. D'après les rapports qui nous ont été donnés à ce sujet, il paraitrait que ce nègre avait été embauché par un de ces *oiseaux* de la bande de ceux que nous attendons de Natchez. Le nègre a déclaré que depuis quelque tems cet individu s'était insinué auprès de lui et avait su mériter son amitié: qu'il partageait avec lui ses hardes et l'argent qu'il avait, et que le *susdit ami*, avait aussi à lui persuader qu'il devait s'enfuir de chez son maître.

Nous savons que ces deux individus ont été arrêtés et mis en prison Nous quittons en ce moment la plume pour aller tâcher d'obtenir des renseignemens à ce sujet.

P. S. Nous nous sommes rendu au principal et nous avons appris que le rapport ci-dessus était véritable. Les deux individus y mentionnés sont en prison et doivent être examinés aujourd'hui.

Il paraitrait que nombre de concurrens se présenteront pour briguer les suffrages du peuple à la prochaine élection de gouverneur de l'état de la Louisiane: parmi les candidats jusqu'à présent connus on cite MM. Mouton, des Attakapas W. Christy et R. O Pritchard, ces deux derniers de la Nlle-Orléans, nous n'avons pas entendu dire qu'aucun de ces MM. ait nié qu'il fut réellement candidat à cette place.

Nous nous abstenons de faire aucune observation à ce sujet, car nous croyons sincèrement, qu'à l'exception, peut-être de Mr Mouton, les deux autres n'ont jamais songé à cette prétendue candidature.

La saison des mortes affaires va bientôt arriver. La rade se degarnit journellement, et sous peu nous n'aurons plus que quelques goëlettes dans notre port. La recolte de coton de l'année dernière est, pour ainsidire, totalement accaparée par les speculateurs et envoyée à l'étranger. Notre commerce avec les Etats de l'Ouest se soutient cependant et semble lutter seul contre cette stagnation presque générale. Les prix courans que nous publions régulièrement et qui constatent d'une maniere précise la petite quantité de ventes faites maintenant nous font avancer avec assurance que d'ici à un mois tout au plus la Nouvelle-Orléans de bruyante, animée et peuplée qu'elle était, n'offrira plus alors que le tableau d'une ville deserte.

Les emigrations vont en augmentant de jour en jour; chacun suit le cours du torrent qui l'entraine: notre population s'éloigne avec empressement et se disperse sur tous les points. *Mandeville*, *Madisonville*, *Lewisburgh* et *Covington* paraissent être le rendez-vous général d'une grande partie du nos concitoyens; la *Baie St. Louis*, *la Passe Chrétienne*, *Beloxi* et *Pascagoula*, cités par les enthousiastes comme des paradis terrestres voient affluer sur leurs rivages quantité de gens qui vont y chercher, durant la saison des fortes chaleurs et surtout des mala..., une retraite agréable, des plaisirs et des délassemens qu'ils ne sauraient trouver ici pendant les trois éternels mois qui vont bientôt commencer.

Les habitans de la Nouvelle Orléans pourraient-ils desirer des endroits plus délicieux pour leur pélerinage annuel! existerait il des campagnes quelque pittoresque, quelque voluptueuses quelque riantes qu'elles fussent qui pourraient obtenir la préference sur les rivages de la mer! Quels murmures de ruisseaux, quels concerts mélodieux de tous les oiseaux réunis dans les bosquets d'Italie pourraient jamais procurer à l'ame les jouissances que lui font éprouver ces mugissemens d'une mer agitée qui vient se briser et mourir sur la plage où nous aimons venir méditer! Quelle harmonie plus grandiose que celle des vents lorsque, déchainés contre les flots, ils soulevent sans peine la vague écumante pour la précipiter ensuite avec fracas sur la vague qui fuit? Quel plus beau spectacle enfin que celui de cette vaste mer qui semble se perdre dans un lointain immense et vouloir se confondre avec l'éternité dont elle même est la vivante image!

Malheur au cœur froid et stérile sur lequel le spectacle de cette immensité n'a jamais produit de grandes, d'ineffables émotions! Malheur à celui qui n'a jamais senti son imagination s'agrandir, sa verve s'enflammer, son ame s'ennoblir, à la vue du plus sublime ouvrage de la création! Paris et toutes ses délices, Londres et ses merveilles, et toutes ces grandes capitales que les hommes avides de bonheur ou plutôt de fugitives jouissances, ont désignés comme lieux de rendez vous général, n'auront jamais pour nous les charmes que nous offre le simple village de Beloxi, ou celui de *Choucoupoulou*. Quand pourrons nous, débarrassé du fardeau de nos occupations journalières, aller respirer l'air pur de ces vieilles pinières contemporaines des siecles les plus reculés? Quand pourrons-nous, habillé de notre pantalon *de rigueur* de cotonnade, la fine *vareuse* de ginga sur le dos, sans oublier l'élégant chapeau de paille et la paire de souliers sauvages, portant sur nos épaules l'épervier qui doit nous procurer un déjeuner copieux et succulent, aller livrer la guerre au *grognard* bruyant, à la *truite* légère, au *mulet* toujours sautillant qui, pour échapper à la poursuite du vorace poisson-rouge son ennemi le plus acharné, vient, de lui-même, se jeter dans nos filets; ou bien, pour varier nos plaisirs, laissant l'épervier pour le fusil de chasse, devancer l'aurore et nous rendre à la *Pointe à Cadet*, pour y attendre le moment de la passée des *cap-capes* et des *grosbecs*. Quand pourrons nous!.... mais il faut se taire et espérer avec confiance qu'avant peu nous irons revoir des lieux si chers à notre cœur. Et si jamais une honnête aisance nous permettait de nous choisir une retraite à la fois tranquille et agréable, Beloxi aura toujours notre premier souvenir.

Le journal de Louisville [Ky.] dit: "Nous espérons que le correspondant de l'Advertiser. B. a fini d'ecrire sur le colonel Johnson. Quoi donc! parce que le colonel a tué Tecumseh, s'en suit-il qu'il doive être assassiné par M. B."

Les livres de souscription au fonds capital de la Compagnie du chemin à coulisses d'Atchafalaya sont ouverts de nouveau, et prêts à recevoir d'autres signatures. Dix milles de ce chemin ont été déjà mesurés et choisis sur un terrain convenable. La charte de cette compagnie est bonne, les droits y sont pleinement garantis, le plan, d'une exécution certaine; enfin cette opération offre toutes sortes de sécurités quant aux profits à faire.

Des troubles sérieux ont eu lieu à New-York le 21 juin dernier entre les Irlandais et les Américains. Une bataille s'est engagée entre eux; elle ne cessa que lorsque le maire fut arrivé et eût interposé son autorité. Il paraitrait que cette querelle existait depuis plusieurs jours et que quelques gens mal intentionnés employaient tous les moyens possibles pour exciter les deux partis l'un contre l'autre. Cette rixe a occasionné la mort du Dr. McCoffrey, qui se trouvait près du lieu du combat, remplissant envers quelques pauvres de ce quartier les devoirs de sa profession. Il a été brutalement assailli et massacré. Le malheureux docteur laisse une veuve et 3 enfans.

Le maire de New York a lancé à ce sujet une proclamation, par laquelle il offre une récompense de mille piastres à celui qui fera connaître les auteurs de ces troubles, et faisant également un appel à tous les bons citoyens et aux officiers publics pour qu'ils lui prêtent leur appui afin de prévenir désormais de semblables désordres.

Le "Globe" de Washington, du 2 juillet, publie par ordre du président des Etats-Unis la dernière lettre de M. Livingston à M. de Broglie.

"Cet ambassadeur résume dans ce document toute sa correspondance officielle avec le cabinet français. Il répète que le gouvernement des Etats-Unis n'a pas donné le moindre sujet de plainte à celui de France; qu'en réfléchissant bien à la nature du gouvernement américain et aux devoirs que la constitution impose à son premier magistrat, on reconnaitra que le message qui a été trouvé si offensant n'est pas un acte du gouvernement, mais une simple communication d'un pouvoir à un autre; que sous ce point de vue, le seul sous lequel on doive envisager la question, les Etats-Unis ne peuvent pas permettre à leur président de donner des explications à une puissance étrangère; que si de pareilles réclamations étaient une fois admises en principe le président, dans toutes ses relations soit avec le Congrès, soit avec le peuple devrait, au préalable, soumettre à l'approbation des ministres étrangers qui se trouvent à Washington tout ce qui, dans ses messages, aurait trait à la politique étrangère; que le peuple qui se soumettrait à une pareille censure aurait forfait à l'honneur et renoncé à son indépendance nationale; que déjà, en 1808, pour obtenir la révocation des ordres en conseil et des décrets de Berlin et de Milan le gouvernement américain avait adopté des mesures bien autrement décisives contre les deux plus puissantes nations du monde qui, cependant, n'y avaient pas vu d'offense, et que, certes, l'Empereur Napoléon n'était pas homme à laisser porter atteinte à la dignité et à l'honneur français; et qu'en définitive toutes explications ultérieures étaient superflues puisque lui même en avait déjà donné de satisfaisantes dans sa lettre à M. de Rigny, du 29 janvier dernier.

Louis Philippe parait vouloir se concilier les bonnes grâces de la population Lyonnaise. Les 500,000 francs qu'il avait destinés à l'achat des trois tableaux du maréchal Soult, ont été envoyés à Lyon pour y payer divers produits des manufactures de cette ville qui seront employés à l'ameublement du château.

Bonne justice. Un de ces prédicateurs ambulants, de ces incendiaires que les Etats du Nord vomissent dans les Etats du Sud, se trouvant dans le comté de Burke, en Georgie, réunit autour de lui un nombreux auditoire de nègres auxquels il débitait de longues tirades lorsque plusieurs économes d'habitation, venant à passer, firent en un clin d'oeil disparaitre toute la congrégation: mais le révérend docteur, fut arrêté, garrotté et flagellé de main de maitre, puis congédié avec tous les honneurs de la guerre.—Bon exemple à suivre.

PARIS, 28 Mai.

La question de l'intervention française en Espagne pourrait bien amener un changement dans le ministère. Dans un conseil des ministres, récemment assemblé pour délibérer sur cette mesure, MM. Guizot et Thiers, se seraient, dit-on, déclaré en faveur, tandis que le ministre de la guerre, le maréchal Maison, et le ministre des finances, Mr Humann, s'y sont vivement opposés. Il est fort probable que l'adoption pour ou contre causera la retraite de cette partie du ministère qui échouera. Si Mr Humann se retire, on présume que Mr Duchatel lui succédera, et que Mr Duvergier de Hauranne remplacera ce dernier au département du commerce.

Il ne peut y avoir de doute que le cabinet de Madrid ait fait une demande formelle au gouvernement français pour l'intervention d'une armée française sur la Péninsule, comme le seul moyen en son pouvoir de faire mettre le quadruple traité à exécution. Une lettre de Madrid sous la date du 20, entre dans quelques détails circonstanciés des raisons qui ont engagé à faire cette demande, il dit que le gouvernement de la Reine régente a demandé que l'on fit immédiatement marcher 50,000 hommes en Espagne. Hier soir il y a eu un conseil des ministres aux Tuileries pour prendre ce sujet en considération. L'on dit que le roi est opposé à la mesure, et si cette supposition est vraie, on peut s'attendre à ce que l'intervention n'ait pas lieu.

—Il existe à Paris une belle collection manuscrite de 213 cartes, plans et positions de la guerre de sept ans, dressés par l'état major du grand Frédéric et pour son usage. La destinée de cette belle et précieuse collection est singulière. Elle fut prise dans l'un des palais du roi de Prusse à l'époque de l'une des campagnes de l'armée française dans ce pays sous l'Empire. Apportée en France par un officier d'état major qui quitta le service en 1814 et se retira dans un village où il mourut il y a quelque temps, elle fut mise en vente avec les meubles du défunt, et faute d'acheteurs en état d'apprécier un pareil trésor, donnée, le croira-t-on, pour la somme de *cinq francs*. Il faut espérer que le dépôt de la guerre sous la direction de M. le général Pelet, ne la laissera pas retourner en Prusse.

—On nous communique les détails suivans sur un événement qui présente des circonstances assez extraordinaires.

Un canot de pêcheurs de l'Ile-d'Ebonie, monté par quatre hommes, s'était mis en mer pour une pêche à la ligne. Un orage s'éleva tout à coup, et la frêle embarcation trop faible pour lutter contre les vagues qui la poussaient au large, fut obligée de se laisser emporter loin du rivage. Très peu de provisions avaient été mises dans la barque. Cependant un baril d'eau douce offrait aux quatre malheureux une précieuse ressource; mais le second jour ils furent obligés de le défoncer et de s'en servir pour vider l'eau qui, à chaque instant, entrait dans le canot et menaçait de l'engloutir.

Ce supplice, cette agonie dura neuf jours. Le cinquième, un des quatre marins, enfant de treize ans, succomba. Son corps fut conservé. Le vent ne cessait pas. Les survivans ne savaient quelle direction suivait leur barque. Enfin, le 23 avril, un bateau de la Teste l'apperçut, se dirigea vers elle, et put la remorquer jusqu'à la Teste.

Là, deux pêcheurs qui conservaient à peine quelques signes de vie, ont succombé à leurs souffrances. Le quatrième parait avoir été préservé de la soif par une chique de tabac, et a été promptement remis.

Les forces effectives de l'Angleterre, jusqu'au 31 mars 1836 s'élèveront à 6,013 chevaux; 10,917 officiers en service et en congé, 78,038 hommes; en totalité 88,955 hommes, sans compter les forces employées aux Indes: la dépense totale pour l'entretien de ces forces est de 3,344,903 livres sterling.

Lord Elliot est arrivé à Londres venant de remplir une mission spéciale auprès des deux armées qui s'entre-déchirent en Espagne.

—Le *Mémorial des Pyrenées*, journal habituellement bien informé, manifeste des soupçons sur la nature de la mission dont lord Elliot a été chargé. Les faits qu'il signale sont graves et méritent une sérieuse attention:

"Nous avions annoncé, il y a quelque temps, dit-il, que la mission de lord Elliot avait tout à la fois un objet apparent et un objet mystérieux. Il s'agit extérieurement de donner à la guerre civile un caractère moins cruel; mais en réalité, l'ambassadeur anglais portait au prétendant des conseils et quelques espérances. Notre gouvernement n'a pas prévu que ce diplomate qu'il accréditait aussi allait remplir deux rôles à la fois; mais ceux qui ont vu l'intimité qui a régné entre lord Elliot et don Carlos, ceux qui ont été en quelque sorte témoins de l'effusion qui a régné dans leurs conférences, n'ont aucun doute à cet égard; c'est des personnes les mieux informées que nous tenons ces détails. Voici ceux que nous avons recueillis sur les faits qui ont suivi l'arrivée de lord Elliot:

"Le jour de Pâques, le prétendant se rendit à Segura, où il trouva l'envoyé anglais et sa suite. Mardi dernier don Carlos donna un grand repas à lord Elliot. Quatre bataillons carlistes défilèrent, et lord Elliot admira la bonne tenue et l'air martial de ces troupes, malgré le mauvais état de leur habillement. Le général Erazo et les autres chefs de l'armée carliste dinèrent mercredi avec l'envoyé, qui, le lendemain, partit pour Alsasua pour delà se rendre à Pampelune. Il a emporté un cartel signé de Zumalacarreguy, et dont les dispositions ont pour objet de mettre un terme aux fureurs qui ont déshonoré la guerre. Mais il y a auparavant une question de forme à faire décider. Don Carlos ne veut pas, et c'est une condition *sine quâ non*, que la convention soit faite au nom d'Isabelle II; comme les christinos ne voudront pas sans doute qu'elle doute qu'elle soit écrite au nom de Charles V. On a donc proposé que ces stipulations soient échangées au nom des généraux commandant les troupes, et les signatures seront apposées à gauche et à droite du cartel fait en double. Cet ordre, dans l'opposition des signatures, est pour écrit comme une formalité substantielle afin de ne pas laisser la moindre ou la moindre supposition d'inégalité entre les signataires. Voilà donc Zumalacarreguy traitant d'égal à égal avec les généraux de la reine; voilà don Carlos obtenant presque des conditions, et quoiqu'il en soit, dans une position assez digne pour que les nations les plus puissantes de l'Europe croient devoir être médiatrices dans sa querelle. Quel changement en quelques mois!

"En vérité, les amis du prétendant n'ont éprouvé en Angleterre ni obstacle ni difficulté pour envoyer aux défenseurs de la cause carliste de l'argent, des munitions et des armes. Tous ces envois ont été faits sous les yeux du ministère whig, qui n'a jamais cherché à les arrêter ni à les prévenir. Il a laissé faire. Qu'aurait pu de plus un ami pour un prince dont le succès est aussi douteux?

Nous offrons à nos lecteurs le document suivant que nous avons extrait des mémoires de Louis XVIII, il prouve l'esprit qui animent le corps épiscopal à l'époque où le peuple français voulait une constitution qui lui garantit ses politiques. Louis XVIII, alors régent donnait à entendre qu'il accéderait à ce voeu de la nation. C'est ce qui donna lieu à cette singulière proclamation signé par soixante treize des évêques et archevêques du royaume, alors fugitifs comme le comte de Provence lui même.

"Monseigneur,

"Les évêques et archevêques de France, unis de sentimens et d'un même esprit, croient devoir, après avoir invoqué le Paraclet, dont les lumières ne sont jamais trompeuses, mettre à vos pieds, en votre qualité de premier prince du sang français et de régent du royaume pendant la minorité et la captivité de S. M. Louis XVII, roi de France et de Navarre, votre neveu, leurs craintes inspirées par les nouveautés dont on veut provoquer la consolidation. Il s'agit, monseigneur, d'un plan que l'on dit exister dans le but d'enlever au royaume de France l'antique constitution qui le régit depuis tant de siècles, pour lui en substituer une toute de circonstance, empreinte de haine de la religion et de la royauté.

"Le corps des évêques et archevêques de France est convaincu de la fausseté, ou tout au moins l'exagération de ce projet. Il ne doute point que la piété éclairée de monsieur le régent et son respect pour les lois et institutions légalement existantes ne le portent à rejeter bien loin toute proposition coupable qui lui serait faite à cet égard, et ne se maintienne dans la ligne que lui trace tout ce qu'il y a de plus sacré.

"Le régent est d'ailleurs trop bien instruit de tout ce qui touche au fait de la constitution du royaume, appuyée d'abord sur la loi salique et sur les ordonnances de nos rois, et la coutume tant écrite qu'observée dans ses traditions, pour aider à porter une main sacrilège sur un édifice qui, élevé du consentement réciproque et libre de diverses classes de la nation, ne peut être renversé que de l'accord unanime de ces mêmes classes ou ordres.

"Monsieur le régent sait aussi que, quelle que soit l'étendue de son pouvoir, ce pouvoir a des bornes, et que dans le cas où, conduit par le désir louable sans doute de ramener les esprits en faisant des concessions immenses, il se déciderait à consentir aux exigences des mal intentionnés, il serait arrêté par la loi fondamentale du royaume, à laquelle il ne toucherait qu'au détriment de sa propre maison.

"Monsieur le régent sait enfin que cette loi fondamentale assure à la royauté, d'une part, et à la nation française, de l'autre, une existence fondée sur une liberté sagement réglée; que si la première ne relève pas de Dieu dans son exercice, elle est, ainsi que la seconde, enchainée par un pacte qui remonte à Clovis son fondateur; que ce pacte consiste principalement en une pondération bien balancée, en une division de tout le peuple en trois ordres, aussi ancienne que la royauté dont ils sont la base indestructible; que chacun de ces ordres a obtenu, du consentement volontaire des deux autres et de la royauté, des concessions, des privilèges, des avantages qu'aucune puissance humaine ne peut lui enlever, et auxquels lui même ne pourrait renoncer; car il n'en est qu'usufruitier dans la génération actuelle, et il doit les transmettre intacts à celles qui suivront.

"C'est donc en cet état de cause que le corps de l'épiscopat français, chef naturel de l'ordre du clergé pour le rang, et dans son amour de la maison royale de Bourbon, croit de son devoir, dans les circonstances actuelles, de renouveler unanimement les protestations qu'il a déjà faites soit en 1789, lors de la réunion malheureuse et inconstitutionnelle des trois ordres, soit depuis, chaque fois que la chose lui a paru nécessaire contre tout acte, décision accession, ordonnance, décret, etc, etc, qui tendrait à changer en tout ou en partie les formes et le fond de l'ensemble de ce qui compose la monarchie française, et proteste en outre contre tout ce qui serait fait ou accordé *de proprio motu* (de consentement personnel), en contradiction avec la constitution légitime, véritable et existante avant l'usurpation consommée par la prétendue assemblée nationale au détriment de la nation qui n'avait pas délégué à ses mandataires de réunir ce qui touchait à son essence et à sa propre conservation.

"Cette protestation infirmerait de nullité toute transaction, tout accomodement qui serait fait avec la prétendue Convention nationale, ou avec les assemblées primaires, ou avec le corps d'administration de ce qu'on appelle aujourd'hui en France communes, districts et départemens. Le corps de l'épiscopat proteste en faveur du droit imprescriptible des villes, bourgs, bailliages, sénéchaussées, pays d'état et surtout des parlemens et états-généraux du royaume dont la présence, le concours et l'assentiment à qui changerait en tout ou en partie la constitution de l'état, ne peut être suppléés ni supplées par [illegible] pouvoir, quelque auguste d'ailleurs qu'il pût être.

"Le corps de l'épiscopat, en protestant ainsi, croit donner une preuve de son attachement inviolable, de sa fidélité sans borne à la maison de Bourbon, aux autres ordres dont il ne veut ni ne peut se séparer, et à monsieur le regent de France, dont il attend la restauration de la monarchie dans toutes ses parties, et la conservation des droits, des privilèges et des formes sans lesquels il n'est rien de stable, et auxquels on ne porterait atteinte que pour perpetuer sans terme l'anarchie qui desole actuellement le royaume où doivent régner avec tant de gloire les enfans de Louis XIV, de Henri IV et de saint Louis."

COMMERCIAL.

REVUE DU MARCHE.

NOUVELLE-ORLEANS, 15 juillet 1835.

ACTIONS—Pas de vente aujourd'hui.

COTON—27 balles Alabama 18 1-2c

Une petite quantité en marché.

PRODUITS.

TABAC—07 à 9—peu de vente.

RIZ—$4 par barrils—plusieurs ventes.

SUCRE—37 3-4 le quintal—125 barrils vendus

de Prime 8

de blanc 41

de brun, 8 1-2

MELASSES—34 à 35c le gallon—sans activité

Superieure 38c.

CAFE—Havane de vese 14 50c.—sans activité.

Rio 13 1-2c. rare.

PORC—Mess $17 à 18—peu sur place.

Prime $14 50 à 15

JAMBONS—7 1-2 à 10 1-2c la livre.—sans activité.

Morceaux de choix 8 à 9c,

Epaules 6 1-2 à 7c.

LARD—8 50 à 9c—en demande.

Prime 9 1-2 à 10c.

SAIN-DOUX—8 1-2 à 9c la livre.

BŒUF—Mess $13

Prime $12

BEURRE—De l'Ouest 23c—en demande.

Goshen 28c.

FARINE—5 1 2 à 5 3-4—le barril.—en demande.

MAIS—60 à 70c le boisseau.—selon la qualité.

FARINE DE MAIS—$2 1-2c le barril—sans activité.

TOILES D'EMBALLAGE—40c le yard

CORDES Do.—16c la livre.

WISKEY—Rectifié 43 à 45c le gallon.

Do vieux, Monongahela 75c

CUIRS—Sans variation.

Harnais 27 à 30c.

Selles $8 à 4 1-4 le côté.

Brides $3 50 à 4 50c.

PEAUX DE VEAUX &c.—Do

PLOMB—En barre et laminé stationnaire.

PELLETERIES—10 à 16—au rabat.

HUILE DE TANNEURS—18 par barril.

CIRE—20 à 22c par barril—sans activité.

BRAI—Pas de changement dans les prix.

GOUDRON—Do

RESINES— do

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Brick Kenhawa, Durkee, Sisal,	J W Zacharie & co	
Brick Patriot, Johnson, Baltimore,		capitaine.
Brick Damon, Barney. New York,	L H Gale.	
Goel Watchman, Murry, Rio Grand,		capitaine.
Goel Manilla, Belany, Vera Cruz,		capitaine

ARRIVES.

Bateau à vap. Lady Franklin, Smith, Cincinnati.

Trois chalands, de Cincinnati, chargemens assortis.

Mariés hier à 10 heures du matin à l'église cathédrale par le révérend Mr Maenhaut, Mr John Miller à Mlle. Margaret Touhig, tous deux de la Balise.

Mariés à la chapelle des Ursulines par l'abbé Manhaut, M. Cyrus Lamott à Madame Jane Mitchell veuve de George Mitchell, tous deux de la Balize.

AVIS—Le soussigné se proposant de donner des leçons en ville, dans toutes les branches de l'instruction, offre ses services aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. S'adresser par lettre ou autrement au bureau de l'Abeille. P BIRON.

16 juil—6,2ps

AUX NOTAIRES.

UNE personne habituée au travail des études de notaire et possédant une belle écriture, offre ses services à un notaire public. Cette personne parle anglais et français et peut produire les meilleurs renseignemens. S'adresser à W par la poste. 16 juil—3

FARINE & WISKEY. 300 barrils de farine en débarquement d'un chalan; 360 do wiskey rectifié en débarquement du bateau à vapeur Lady Franklin, à vendre par ORAIN & MIGNON.

16 juil—3 no 7, Nouvelle Levée.

JAMBONS—50 boucauts de jambons de Cincinnati en bon ordre pour être embarqués, à vendre par ORAIN & MIGNON.

16 juil—3 no 7, Nouvelle Levée.

ON a besoin de deux apprentis à l'Imprimerie de l'Abeille 16 juil

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et Madisonville, quittera Madisonville, tous les Lundi à 4 heures du matin, passant par Mandeville à 5 heures et arrivera au lac Pontchartrain. Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précises du matin pour Mandeville et Madisonville, et repassera de Madisonville, passant par Mandeville tous les mercredi et vendredi à 9 heures du matin. Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et Madisonville et repartira dans le pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres pour $2, à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priées de se rendre par le char de 8 heures de matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixes, l'on n'attendra personne. 16 juil—1m

A FRETTER OU LOUER.

Le brick Mexicain, bien connu, le général SANTA ANNA, est prêt à prendre son chargement, pour quelque port du Mexique que ce soit. S'adresser à M S CUCULLU, LAPEYRE & Co.

16 juil

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

SAMEDI 25 du courant, à midi, au bureau du maire, il sera adjugé au rabais, l'entreprise des trottoirs à faire, 1o. dans la rue des Tchoupitoulas, à partir de la rue Delord jusqu'à celle de Lacourse; 2o. sur le côté nord du chemin public, dans la banlieue inférieure, à partir de la presse à coton à vapeur de la Levée jusqu'à la rue Piété.

Les (curb et gutter stones) seront fournis par l'entrepreneur, les autres matériaux, ainsi que les tombereaux pour les transports, seront fournis par la corporation de la ville.

Chaque (curb stone) devra avoir 16 pouces de large, 4 pouces d'épaisseur, et pas moins de 4 pieds de long; et chaque (gutter stone), 12 pouces de large, 6 pouces d'épaisseur, et pas moins de 1 3 pied de long, ils seront coupées et taillées avec soin, afin que, posés, leurs arêtes et pavement, puissent former une ligne parfaitement droite, et que, aboutés, ils se touchent le plus exactement possible et présentent un ensemble solide et régulier.

Les instructions concernant la confection de ces trottoirs sont déposées au bureau du maire, où elles seront communiquées aux personnes qui voudraient les consulter.

16 juil (Signé) D PRIEUR, maire.

Compagnie du Chemin à Coulisses et de la Banque d'Atchafalaya.

Avis pour ouvrir les livres de souscription.

CINQ mille actions du fonds capital de la susdite compagnie n'étant pas souscrites, quand les livres pour cette objet, étaient fermés auparavant, avis est par le présent donné que les livres seront de nouveau ouverts à Opélousas, Alexandria, Cheneyville, Pointe Coupée, Nouvelle Orléans et à St. Francisville, Lundi le 3me d'Août prochain, sous la surveillance des commissaires de chaque endroit respectivement, et qu'ils seront ouverts toujours (Dimanche excepté) de 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi, jusqu'à ce que les cinq mille actions soient prises.

Les commissaires à Opélousas, Alexandria, Cheneyville, Nouvelle Orléans et à Pointe Coupée, voudront bien faire attention à cet avis et de se régler conformément.

B MARSHALL,
J TURNER,
W R FALCONER,

16 juil commissaires à St Francisville.

Succession de Jean Murville Harang, décédé.

AVIS est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Elizabeth Anais Tricou, veuve de Jean Murville Harang et administratrice de sa succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et ladite administratrice déchargée de ses fonctions et de toute responsabilité.

16 juil F DUGUE, juge.

Succession de Jabez Dame, décédé.

PAROISSE DE JEFFERSON—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par J H Sturges, curateur de la dite succession et le tableau de distribution qu'il contient ne serait point approuvés et homologués, les fonds entre ses mains repartis conformément au dit compte et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

16 juil F DUGUE, juge.

Dans l'affaire de Dame & co. contre leurs créanciers.

COUR DE PAROISSE—Par ordre des syndics en conformité d'un ordre de vente lancé par l'honorable cour de paroisse, pour la ville et paroisse d'Orléans, il sera vendu lundi prochain 27 du courant, à 5 heures de l'après midi, le fonds du café "Le Louisiana" ... au coin de la Levée, entre les rues Bienville et Douane, consistant en divers articles de comestibles, meubles, étagères, vins, tableaux, tables, lampes, liqueurs, etc. Conditions: comptant. 16j FRED. BUISSON, shérif.

AVIS.

LE soussigné partant pour le Nord vers la fin de ce mois, prévient les personnes qui lui doivent et surtout celles dont les comptes courent depuis plus de 6 mois, de vouloir bien régler de suite pour éviter des frais, et il prie les personnes qui ont des réclamations à faire de se présenter dans le courant de ce mois.

13 juil LOUIS MUH.

CORDE & TOILE D'EMBALLAGE

840 Pièces de toile d'emballage; 500 rouleaux de corde d'emballage reçus par un navire récent, et qui seront vendus aux prix les plus bas et à des termes les plus raisonnables par ANDREWS & FRERES.

16 juil no 19, rue de Chartres.

COLS—Une caisse contenant des cols de soie, de satin et de bombazette de qualité supérieure, à vendre par WHITE & Co.

16 juil no 20, rue de la Douane.

FARINE—360 barrils de farine surfine et à l'usage des familles nouvellement arrivés et à vendre par WHITE & Co.

16 juil no 20, rue de la Douane.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest contre les risques du feu et de la Navigation.

Nouvelle Orléans 13 juillet 1835.

LES directeurs ont ce jour déclaré un dividende de 10 pour cent sur le fonds capital de la compagnie provenant des bénéfices des 6 derniers mois, payable aux actionnaires ou à leurs ayans cause, à partir du 20 de ce mois. Les livres de transfert seront fermés jusqu'à ce jour.

L MATTHEWS, président.

15 juillet—6,3ps.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Ouest contre les risques du feu et de la Navigation.

Nouvelle Orléans, 14 juillet 1835.

CONFORMEMENT aux dispositions de la charte, une réunion générale des actionnaires de cette compagnie aura lieu à ce bureau Mercredi prochain 22 du courant, à midi. Par ordre de la direction.

L MATTHEWS, président.

15 juillet—4,2ps

Succession de veuve Jeans Martin Barbut décédée épouse Denis.

LES personnes qui peuvent avoir des réclamations contre la dite succession, sont invitées à les présenter au soussigné tuteur et exécuteur testamentaire de la dite succession. Ceux qui doivent par compte ou autrement voudront bien se présenter et régler avec.

15 juil J MICHINARD, tuteur et exécuteur.

$5 DE RECOMPENSE.

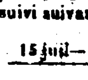

Parti marron de chez le soussigné le nègre nommé ELIE, âgé d'environ 17 ans, taillé de 4 pieds 6 à 8 pouces, sans barbe, ayant des pieds très gros et marchant en dedans, ayant une petite cicatrice sur le nez, belles dents, menton très alongé. Il a été vu dans le faubourg Marigny, et dans la rue du Canal. Le public est prévenu de ne pas lui donner asyle sous peine d'être poursuivi suivant la rigueur des lois.

ZENON BAGNERIS.

15 juil—1 rue Elmire, faubourg Montreuil.

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marronne de chez le soussigné Vendredi matin, 10 du courant, l'esclave MARIE, griffe de bonne mine, âgée d'environ 23 ans, ne parlant que l'anglais, paraissant timide, et ayant le verbe très bas. On ne se rappelle aucune marque distinctive. On payera la récompense susdite à la personne qui logera la dite esclave à la geole, ou qui la ramènera au soussigné, rue du Camp, no 39.

W H RONDEAU.

N B—Les capitaines et autres sont prévenus de ne pas recevoir la dite esclave sous peine d'être poursuivis suivant la rigueur des lois. 16 juil—4

MARCHANDISES SECHES.

BOMBASETTE noire extra superfine; courte pointe de Marseilles superbes et d'un genre nouveau; velours noirs do coton; gants de tricot; écossaises de coton bleues et rouges; toiles d'Irlande en pièces et demi pièces, en débarquement du navire Saratoga, et à vendre par ANDREWS & FRERES.

14 juil no 19, rue de Chartres.

A LOUER jusqu'au 1er. novembre courant, le magasin, no. 61, rue du Camp. S'adresser à WILLIAM G HEWES & Co.

18 juil no. 47, rue du Canal.

85000 Briques à feu de Pensacola de la première qualité à vendre par W E & R MURPHY.

14 juil no 132, rue du Bassin.

CHANGE sur Londres à vendre par HARRISON, BROWN & co.

SUCCESSION de feu Miguel del Acebo.—Vente par le régistre des testamens—Lundi 17 août 1836, à midi j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la N. Orléans, l'esclave ci-après décrite, appartenant à la succession de feu Miguel Acebo,

RACHEL, négresse âgée d'environ 18 ans, marronneuse. Conditions: 6 mois de crédit pour un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

P. L. B. DUPLESSIS, dép. rég. des test.

L'acte de vente sera passé pardevant F. Grima, not. pub aux frais de l'acquéreur. 16j

Succession de Peter Rick.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la Cour.

24 j P L B DUPLESSIS, régistrat.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Océan.

13 juillet 1835.

LES livres de transfert seront clos depuis le 19 jusqu'au 26 du courant inclus, et les billets donnés en paiement d'actions seront déposés le 26 à la Banque de Cité.

Par ordre de la direction.

14 juil Wm TUFTS, secrétaire.

LES soussignés ont à dater de ce jour, formé une société de commerce sous la raison de Lawrence et Legendre pour les affaires de commission en gros et de commission.

HENRY E. LAWRENCE.

14 juil—30 A. LEGENDRE.

LE soussigné offre à vendre dans son magasin, rue de la Vieille Levée, no 31.

35 caisses confitures de la Havane bien assorties; 100 caisses vanille première qualité; 300 caisses vin de St Estèphe, et quelques demi pipes de Cognac; 20 caisses Kirschewasser; 100 caisses liqueurs fines assorties; genièvre de Canton; préserve; amandes en coque et plusieurs autres articles bons pour la saison.

14 juil A LACOUTURE.

ANCIENNE LIBRAIRIE DE FEU CHS. JOURDAN, Encoignure des rues Royale et Ste. Anne, tenue par

FOUCHE & GOUHOT.—Les soussignés ayant reçu de France, par le Bolivar, une bel assortiment d'ouvrages classiques et littéraires, parfaitement reliés et d'une belle impression, offrent au public:

Leçons de littérature par Noël et Delaplace.

Lecteur des enfants.

Arithmétique de Bezout.

Fables de Florian.

Histoire de Charles XII.

Résumé de l'Histoire d'Amérique.

Grammaire des Grammaires.

Histoire Romaine.

Histoire de France par Le Ragois.

Idem par Montgaillard.

Aussi une belle édition des œuvres d'E. Jouy.

Id id idem de Mme de Souza et plusieurs autres ouvrages de choix.

Les soussignés profitent de cette occasion pour annoncer au public que leur maison sera désormais dirigée sous la raison commerciale de Fouché & Gouhot.

Un des associés étant allé en France afin d'y établir des relations avec les maisons les plus recommandables de Paris, messieurs les proviseurs de collèges et les chefs d'institutions sont prévenus qu'ils trouveront incessamment, et aux prix les plus modérés, tous les ouvrages relatifs à l'éducation.

Les mesures les plus convenables ont été prises pour que leur librairie soit à l'avenir, abondamment pourvue de tous les ouvrages classiques, dont l'absence à certaines époques de l'année, est si préjudiciable aux études.

Un grand nombre d'ouvrages nouveaux viennent d'être ajoutés à leur cabinet de lecture; ils espèrent que cet accroissement et les soins qu'ils mettront toujours à augmenter et à varier leur catalogue, leur mériteront les encouragements du public.

Ils tiennent un grand assortiment de gravures, de modèles pour études, de dessin, de broderie les plus nouveaux; un grand nombre d'articles de fantaisie, de jouets d'enfants, fournitures de bureaux, modèles d'écriture etc.

Les soussignés informent aussi le public qu'on trouvera désormais chez eux un magnifique assortiment de papiers de tenture du choix le plus délicat et du plus riche dessin.

13 juil—4 FOUCHE & GOUHOT.

$20,000 DE RECOMPENSE—Attendu que le brick HELEN MAR, de Philadelphie, capitaine E. D. STEWARD, a été trouvé sur les bas fonds, de (Waterwoman Key Sal,) le 22 du mois de mars dernier, dans son voyage de Tampico, à New York, sur le quel brick les soussignés de cette ville et de Philadelphie avaient assuré pour une somme d'argent excédant $105,000; et attendu en outre qu'il parait que le dit bâtiment a été trouvé rempli d'eau et que $21035 en espèces en ont été sauvées et déposées à la Cour d'Amirauté de Nassau, N. P., laissant un déficit de plus de $84000, pour lequel une récompense de $2500 a été déjà offerte: Par conséquent, Le soussigné, en vertu du présent avis et dans un délai raisonnable, est autorisé au nom des intéressés à augmenter la récompense, et offre par ces présentes une somme totale de $20,000 pour la remise aux soussignés à New York et à Philadelphie, ou à leur agent, John Storr, à Nassau N. P., du dit déficit ou en proportionnellement pour toute partie d'icelui. Pour les soussignés résidents à New York et Philadelphie.

WALTER R. JONES.

New York, 21 juin 1835.

Les journaux suivants sont invités à publier l'avis ci-dessus 3 fois et à envoyer leurs comptes à la Compagnie d'Assurance de l'Atlantique de New York, pour le paiement.

Le Globe et l'Intelligencer, Washington City; Daily Commercial Register, Mobile; l'Abeille et Bulletin, Nouvelle Orléans; Courrier, Charleston; Georgian, Savannah; Patriot et American, Baltimore; Philadelphie Gazette et Gazette des Etats Unis; Philadelphie Courrier et Daily Advertiser Boston. 13 juil—5

AVIS.

EN réponse à l'avis qui a paru sans signature, dans le Bulletin du 10 courant, je dois déclarer pour éclairer le public, et pour ma propre satisfaction que je n'ai jamais eu la moindre intention de faire usage du nom de M Charles Follen, dans aucuns contrats, attendu qu'il a vici celui que nous avions passé ensemble. Le 8 du courant, j'ai intenté une action judiciaire contre le sus-dit Charles Follen, à la Cour de cette Paroisse, pour violation de contrat, et pour recouvrer le montant qui m'est dû aux termes de notre contrat.

11 juil—3 HENRY SCHULTZE. marchand de cuirs et pelleteries.

Banlieue supérieure de la Nouvelle Orléans.

AVIS—Tous propriétaires de terre et terrains situé dans la dite banlieue sont par le présent prévenus de faire réparer leurs banquettes où elles sont en mauvais état, en placer où il en manque, (ainsi que les fossés, réparer les rues. Les dites réparations doivent être faites immédiatement, à défaut de quoi, elles seront faites pour le compte des propriétaires, conformément aux ordonnances du Conseil de Ville. P AUVRAY.

11 juil inspec. commis.

AVIS.—Une assemblée des actionnaires du bateau à vapeur Merchant aura lieu au bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Océan, le mardi 14 du courant, à 1 heure P M. On invite les actionnaires à être ponctuels au rendez-vous. 13 juil

R. CAILLARD, avocat, offre ses services en toutes affaires qu'on peut avoir à la Louisiane, ou en France, et ce, Locus regit actum.

Son étude est sise encoignure St Louis et Chartres, vis-à-vis la Bourse. 3 juil—6m

LES soussignés ont reçu par le brick Eveline, de Tabasco, et offrent à vendre. 150 tonneaux de bois de Campêche; 140 peaux de bœufs; 2 balles de salse pareille. A QUARTIER & BOUTIN. 10 juil

SAIN DOUX—333 barrils sain doux de Cincinnati, en débarquement du steamboat Warsaw, à vendre par G DORSEY,

10 juil no 38, Nouvelle Levée.

ON demande à louer 8 à 10 nègres, s'adresser au bureau du nouveau Théatre Américain.

10 juil—3

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE bureau de Robert Preaux, avocat, est à présent rue Condé, no 38, entre les rues Ste Anne et Dumaine. 10 juil—6,2ps

COQUILLES—W E & R MURPHY, no 132, rue du Bassin, contracteront pour la livraison de quelque quantité que ce soit de coquilles pour pavage, livrable au Bassin, ou dans tout autre quartier de la ville. Les personnes qui désireraient en acheter sont invitées à donner leurs ordres quelques jours d'avance. 14 juil—1m

BEURRE DE MAI.

LE soussigné reçoit dans ce moment par le bateau à vapeur le Mogul, arrivant de St. Louis et offre à vendre 28 firquins de beurre très frais.

L G BASSINOT.

14 juil no 90, rue St Louis.

CHARBON DE TERRE, GOUDRON & RESINE.—400 barrils de charbon de terre de Springfield 200 barrils de goudron et 200 de résine, en bon ordre reçus et à vendre à bas prix, par W E & R MURPHY.

14 juil no 132, rue du Bassin.

SUCRE—180 boucauts de sucre de qualité supérieure en magasin et à vendre par LAMBETH & THOMPSON.

14 juil no 18, rue St Charles.

WISKEY RECTIFIE—70 barrils wiskey rectifié en débarquement du bateau à vapeur Alsonia et à vendre par TOURN & BECKWITH. 14 juil

GENIEVRE & EAU DE VIE.

EN débarquement du navire Alabama, venant de New York. 100 barrils genièvre, 100 barrils eau de vie, à vendre par LEGENDRE & SAMORY.

7 juil no 54, rue Toulouse.

PEAUX D'OURS—4 paquets de peaux d'ours, 1 de buffle, et une boite de castor, à vendre par GRAY, DURRIVE & co.

29j 41 et 43, Nouvelle Levée.

TRAITES sur la Havane à vendre par

13 juil M S CUCULLU LAPEYRE & Co.

VENTES A L'ENCAN.

PAR NEWTON, HOTCHKISS & CO.

VINS & LIQUEURS.

AUJORD'HUI 16 du courant, il sera vendu à 10 heures, rue du Camp, no 35, pour clore un compte.

Un assortiment complet de vins et liqueurs, comprenant des vins de Madère, de Porto et de Sherry en futailles et en bouteilles, Château-Margaux, Sauterne, St Julien, Côte-Rotie, Hermitage blanc et rouge, Champagne en bouteilles et demi bouteilles, genièvre de Hollande et du pays, brandy, rum &c.

Conditions de la vente: au dessous de $100, comptant et au delà de cette somme 4 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction. 16 juil

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu Samedi, 18 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett.

La goëlette Mexicaine Isabelle, chevillée en cuivre, telle qu'elle est maintenant mouillée au chantier de M Hazzeltine de l'autre bord du fleuve, on peut examiner l'inventaire à bord ou à la Bourse le jour de la vente. 16 juil

PAR F DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le Lundi 27 du courant, à 4 heures de l'après midi, rue d'Espagne entre Victoire et Lovée, les effets mobiliers dépendant de la succession de feu J Barron, en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour cette ville et paroisse en date du 14 juillet 1835.

Conditions comptant. 16 juil

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI prochain, 18 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, il sera vendu 4 terrains, situés dans le nouveau faubourg Marigny, les nos 1 et 2 sont situés rue Urquhart, entre St Antoine et Annette, mesurant chacun 30 pieds français de face, sur 150 pieds français de profondeur, le no 4, fait l'encoignure des rues Annette et Urquhart, et mesure 30 pieds français de face sur 120 pieds français de profondeur, le no 3, touchant le no 4, et est de même mesure, le tout d'après le plan exposé à la Bourse.

Conditions: un quart comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant T Seghers notaire public, aux frais des acquéreurs. 16 juil

PAR A. BARNET, Sr.

IL sera vendu, à la Bourse de Hewlett, Samedi 18 du courant, à 11 heures.

Les propriétés de valeur suivantes, savoir:

78 lots de terre situés dans la ville de Carrollton, paroisse Jefferson, étant les lots nos 120, 129 et 130.

24 lots de terre situés dans le faubourg Bouligny, même paroisse, étant les lots nos 76 et 86.

Conditions: 6, 12 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 15 juil

PAR FERNANDEZ & WHITING.

JEUDI prochain le 16 du courant, il sera vendu à l'encan, rue St Louis, no 30, à 10 heures du matin, pour compte de qui il appartiendra, les articles suivantes, savoir: 6 caisses chapeaux, 2 balles cotons écrues, 2 boucauts fayance, 1 boucaut lanternes, 20 à 30 caisses marchandises diverses, aussi des barrils de cloux &c. le tout doit être vendu pour clore différentes factures. 15 juil

PAR FERNANDEZ & WHITING.

50 barriques vin à l'encan.

JEUDI prochain le 16 du courant, il sera vendu aux magasins de la Douane, no 67, rue du Commerce, à 10 heures après midi, 50 barriques vin d'importation directe. Conditions à la vente. 15 juil

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI le 25 du courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi.

L'esclave Noël, âgé de 25 ans, bon maçon et sachant enduire, ayant travaillé longtems de son état.

Pleinement garanti des vices et maladies prévues par la loi.

Conditions: 4, 8 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant J Cuvillier notaire public, au frais de l'acquéreur. 15 juil

PAR FERNANDEZ & WHITING.

36 terrains dans le faubourg Bouligny.

SAMEDI prochain 18 du courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi précis.

Les islets nos 45 et 52 dans le faubourg Bouligny, d'après le plan tiré par C F Zimpel, député voyer, daté le 18 mars 1834, et maintenant exposé à la Bourse.

Conditions: $25 comptant sur chaque terrain et la balance à 4, 8 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant T Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 15 juil

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le vendredi 24 juillet, à quatre heures et demi de l'après-midi, à l'encoignure des rues St Claude et Mystérieuse, faubourg Marigny, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves en date du 9 juillet 1835, les effets mobiliers de la succession de Jeannette Relin ou Jenette Vivet f c l décédée veuve Jean Gentelin ....

Conditions: Comptant. 11 juil

PAR F DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu, Lundi 20 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett.

Une maison de 4 appartements, galerie et une cuisine double, sur un terrain situé rue de l'Union, entre Bons Enfans et Morales et mesurant 30 pieds de face sur 120 de profondeur, mesure française.

Conditions: un cinquième comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant M L T Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 14 juil

AVIS.

LE terme de la société contractée entre les soussignés sous la raison de Peyroux, Rivarde & Co. étant expiré, la dite société est dissoute par consentement mutuel. Les sieurs S Peyroux et La Arcueil restent chargé de la liquidation de la maison. Ils prient en conséquence les personnes qui ont quelques réclamations à faire, de vouloir bien présenter leurs comptes et celles qui doivent en ville de régler définitivement pour éviter des frais de poursuites.

SILV PEYROUX,
A RIVARDE,
L R ARCUEIL.

10 juil—3

LES soussigné, en continuant pour leur compte les affaires de l'ancienne maison de Peyroux, Rivarde & Co. préviennent le public qu'ils ont pris Mr Barjac pour associé, et qu'à dater de ce jour leur nouvelle affaires seront conduites sous la raison de Peyroux, Arcueil & Co.

SILV PEYROUX,
L R ARCUEIL,
L BARJAC.

10 juil—3

DOCTOR J. VIGNE, just from Paris, intending to settle in New Orleans, has the honor to inform the public that he has established himself at 235, Bourbon st. between Orleans and Ste. Anne. He will attend on all persons claiming his assistance, and will give consultations from 12 to 2 P M.

july 11—3

AVIS.

MR. LEWIS V. BOGY, avocat, St. Louis Missouri. Il se réfère à l'honorable David Barton, Thon. Wm. F. Ashley, St. Louis Missouri, l'hon. Lewis F. Linn et à Menard & Vallé, Ste. Geneviève Missouri.

11 juil—6m

DEMANDE de petites propriétés dans le quartie de la ville, soit en briques, ou briquetées entre poteaux, S'adresser à J M D GAUTIER, courtier,

8 juil—6 no 179, rue de Chartres.

EN débarquement du navire Alabama, de New York, 67 colis de chapeaux, bottes, souliers, malles, bas de soie, cols de chemises en toile, chemisettes, &c. à vendre par WM. HOLMES & Co.

6 juillet rue de la Levée, no 93.

MOUSSELINES à raies et à carreaux—6 caisses mousseline superfines et communes à raies et à carreaux, deux ma entièrement neuf; 2 caisses Ecossaises de gout 6-4, moustiquaires, à vendre par ANDREWS & BROTHERS.

7 juil no 19, rue de Chartres.

EN débarquement du navire Resource, et à vendre par Osmin Rigourdan, rue Toulouse no 23, ou par Lalaya, rue Royale no 147.

370 sacs café première qualité de Santiago de Cuba.

OSMIN RIGOURDAN,
CHS GROS.

7 juil

BEURRE DE GOSHEN—25 barrillets beurre de Goshen, 1ère qualité, récemment reçu et à vendre par GRAY, DURRIVE & Co.

29 42 et 43, Nouvelle Levée.

LES soussignés offrent à vendre les marchandises suivantes, savoir: 150 barils eau de vie américaine, 4e. preuve, 20 pipes genièvre de Hollande; 20 pipes huile à brûler de 1ère qualité; 300 sacs de poivre; 20 balles clous girofle, 500 paquets de canelle; 200 caisses amidon; 400 do. savon; 200 do blanc de baleine; 50 de moutarde; 50 paniers champagne de 1ère qualité.

29j LEGENDRE & SAMORY, no 54, rue Toulouse.

LES soussignés ont reçu et offrent à vendre, 250 sacs café de la Havane, 18 balles couvertures de lit et à nègres, 22 de bretagnes françaises larges et étroites, 26 serons indigo de Guatemala, 30 caisses contenant chaque 3 douzaines L P Madère, vin de Madère en 1-2, 1-4 et 1 8 de pipe, 70 paniers vin de Champagne, 80 caisses vin fin de Château Laroze et Léoville. 20 do absynthe et crême de thé, 50 de kiosk véritable, ainsi qu'un assortiment général de carreaux de vitres de Baltimore.

6 juillet A. QUERTIER & BOUTIN.

Bureau de la compagnie d'assurances et de la fabrique d'huile de graines de coton de la Louisiane.

AUNE assemblée des directeurs de cette institution tenue le 22 du courant, M J H Caldwell a été élu à l'unanimité Président, James Ramage, inspecteur, R K Sterret, avocat, H B Conna notaire, et

25j R CLAGUE, secrétaire.

FORTES TOILES A SACS DE DUNDEE.

CENT-CINQUANTE pièces de toile à sac superieure, en débarquement du navire Alabama, à vendre à bon marché si on la prend sur la Levée.

ANDREWS & BROTHERS.

TRAITES sur Paris à vendre par

9j—6,3p Wm. NOTT & co.